



Spectacle 2017

Attribution des numéros

Les numéros du spectacle sont attribués aux entraîneurs des différents programmes qui ont enseigné durant la saison 2016-2017. Ceux-ci seront répartis selon les critères suivants :

1. Rotation chaque année entre les 3 entraîneurs les plus anciens des trois numéros suivants :

- 1 : Ouverture
- 2 : Fermeture
- 3 : Assistants de programme

* Pour cette année, une pige au hasard déterminera l'attribution de ces numéros, la rotation se poursuivra les années suivantes.

2. S'il y a lieu, le ou les numéro(s) de strocking sera (seront) attribué(s) parmi les entraîneurs responsables de ce programme.

3. Les nouveaux entraîneurs se verront attribuer un numéro PP, après avoir complété une année comme entraîneur.

4. Tous les autres numéros seront attribués selon le nombre d'entraîneurs, leur ancienneté et leur disponibilité.

4. S'il y a un numéro en surplus, il sera attribué à la représentante des entraîneurs. S'il y a d'autres numéros en surplus, ils seront attribués par ordre d'ancienneté.

6. L'attribution des numéros sera présentée au CPA pour approbation avant la distribution aux entraîneurs.

7. L'attribution finale aux entraîneurs se fera par courriel afin de s'assurer que tous la reçoivent en même temps.

Musique

1. Les **titres des pièces musicales** choisies ainsi que les **titres des numéros** doivent être remis par courriel au CPA (cpasadp@hotmail.com) à la date demandée (soit le 10 février 2017) pour approbation avant le montage.

2. Elles seront écoutées sur Youtube afin de s'assurer que le **contenu soit adéquat en fonction du groupe d'âge des patineurs** du numéro (paroles vulgaires ou à caractère sexuel).
3. Elles seront ensuite accordées selon l'ordre de réception. Cela inclut les numéros des solistes.
4. La durée du montage doit respecter le temps octroyé pour chacun des numéros. Un dépassement d'un maximum de 10 secondes sera accepté. Il est donc important de le prévoir lors de la coupure des musiques.
5. Afin d'assurer un son de qualité, **toutes les musiques doivent être achetées.**
6. Pour les numéros incluant un(e) soliste intégré(e) ou le quatuor, il faut indiquer la portion du montage s'adressant au soliste, en précisant le minutage exact du début et de la fin du solo (SVP l'inscrire sur votre CD).

Temps alloué aux pratiques des numéros

Le temps de pratique alloué pour chacun des numéros sera établi en tenant compte des critères suivants:

1. Niveau du groupe de patineurs (PP, Juniors, Inters, Séniors, groupe mixte)
2. Nombre de patineurs (ex : compétiteurs vs PP-A)
3. Durée du numéro

Décors et accessoires

1. Il n'y aura pas de décors dans tous les numéros. Les décors ayant un rôle actif dans le numéro seront priorisés. **La participation des entraîneurs à la confection des décors est obligatoire.**
2. Les propositions devront être soumises par courriel au CPA au plus tard le 10 février 2017 afin d'être approuvées par le comité.
3. Suite à l'approbation du comité, les achats concernant les accessoires et/ou le matériel servant à la fabrication des décors **seront faits par le club** et non par les entraîneurs. **Si un entraîneur prend l'initiative de faire des achats, celui-ci ne sera pas remboursé par le club.**

Si un entraîneur a une idée ou une proposition spéciale pour le spectacle, elle doit être adressée le plus tôt possible par courriel au cpasadp@hotmail.com afin d'être discutée en comité pour fin d'approbation. Présentez vos demandes à l'avance afin que nous puissions travailler de concert.

Règles concernant les pratiques de spectacle

Le temps sur glace alloué par numéro est le temps indiqué sur les feuilles remises en début de la période de pratique. Chaque numéro étant différent selon le nombre de patineurs et le degré de patin de ces derniers, le temps alloué est aussi différent à chaque numéro.

Assurez-vous d'être prêt(e) à l'heure, avec tous vos accessoires pour le début des pratiques.

Pour assurer le bon déroulement de ces pratiques :

* Le début et la fin des pratiques seront appelés au micro, ex. : Début de la pratique numéro junior, fin de la pratique numéro PP A...

* Si votre musique dure 5 minutes, et que vous la demandez 3 minutes avant la fin de votre temps, vous aurez 2 choix : demander la musique quand même et elle sera arrêtée après 3 minutes ou la refuser. À vous de planifier vos pratiques en conséquence !

* Lors de l'appel de la fin d'un numéro, assurez-vous de quitter la glace pour laisser la place au prochain groupe. Si la fin de votre pratique ne vous satisfait pas (manque de temps pour parler aux patineurs par exemple...), à vous de vous ajuster à la pratique suivante.

La coopération entre les entraîneurs et les membres du comité fera en sorte d'aider au bon fonctionnement des pratiques de spectacle et surtout, fera en sorte que nous arrivons tous et toutes à la fin de semaine du spectacle avec le sourire aux lèvres ! Nous sommes tous humains, les erreurs sont possibles ! N'oubliez pas que les membres du comité sont bénévoles et particulièrement occupés en temps de spectacle.

Soyez donc indulgents !

Comité spectacle : Catherine Dubeau, Marie-Eve Lauzon, Ginette Lauzon, Guylaine Racine

Informations sur les solos et les solos intégrés

Solo :

La durée d'un solo dépend du niveau du patineur. Il doit avoir la même durée que son solo de compétition.

La chorégraphie se monte sur le temps des pratiques de solos.

Tous les frais sont assumés par les parents : musique, entraîneur et location ou fabrication de costume.

Solo intégré :

La durée d'un solo intégré dépend du niveau du patineur.

- Patineur préliminaire ou moins : 1 minute
- Patineur Junior bronze et Sénior bronze : 1 minute 20 secondes
- Patineur Junior argent et Sénior argent: 1 minute 40 secondes

Tous les patineurs qui participent au numéro doivent demeurer sur la glace en tout temps (du début à la fin).

Le costume est choisi et loué par le comité spectacle. Les frais de location sont assumés par le club.

Si l'entraîneur ou les parents préfèrent un costume différent, le coût de la fabrication ou de la location est alors assumé par les parents et **le comité doit en être avisé et ce dernier doit obligatoirement approuver le choix du costume**, et ce, avant le début des pratiques.

Les solistes intégrés et le quatuor n'ont pas le choix du numéro. Le comité spectacle prend cette décision selon certains critères pré-établis.

Les solos intégrés et le quatuor peuvent être montés durant les pratiques du numéro. Cependant, il est possible également de le faire sur le temps des solos, ce qui permet d'améliorer grandement le numéro. Les frais supplémentaires sont assumés par les parents. Ceux-ci doivent être avisés à l'avance par l'entraîneur. Le club ne débourse pas les frais des cours privés. La priorité de la musique, durant les pratiques de solo, est donnée aux solistes en tout temps étant donné qu'ils ou elles n'ont pas d'autres temps de pratique.